

FORMATION INITIALE

La formation initiale des inspecteurs et des personnels de direction

Publié le 01 juin 2023

La formation initiale des personnels de direction, des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) constitue un enjeu majeur pour l'évolution du système éducatif. Elle a pour ambition de construire une identité professionnelle, prenant appui sur les valeurs fondamentales de l'École de la République française, commune à l'ensemble des personnels d'encadrement.

Les enjeux de la formation initiale des cadres pédagogiques

La formation initiale concerne les nouveaux cadres intégrant les corps d'inspection et de personnels de direction recrutés par concours, par inscription sur liste d'aptitude et par détachement. Chaque année plus de mille nouveaux cadres pédagogiques sont formés à l'IH2EF.

Ces personnels agissent dans le cadre du service public de l'Éducation nationale et dans un contexte en évolution constante. Leurs missions leur confèrent un rôle opérationnel essentiel dans la mise en œuvre concertée et partagée des politiques éducatives. Pour cela, ils développent des dynamiques interprofessionnelles et partenariales.

Leur action s'inscrit dans la complexité du système éducatif. Ils encadrent les pratiques professionnelles collectives et individuelles des équipes.

Ces cadres contribuent activement à la réussite de tous les élèves par l'exercice d'une expertise didactique et pédagogique (inspecteur du second degré) ainsi que par le pilotage d'un établissement public local d'enseignement (personnel de direction) ou d'une circonscription (inspecteur du premier degré).

Ils sont les acteurs centraux des évolutions pédagogiques et éducatives qu'ils évaluent et coordonnent.

La formation portée par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les académies a pour objectif de développer les compétences nécessaires à l'exercice des métiers de personnel de direction et d'inspecteur.

Elle accompagne une prise de responsabilité immédiate dans l'articulation entre exercice effectif des fonctions sur le lieu d'affectation et sessions de formation organisées à l'Institut ou en académie. Elle est complétée par un stage d'ouverture au sein d'une entreprise, dans une structure publique externe à l'Éducation nationale ou à l'international.

Les contenus et les modalités de formation sont conçus pour apporter les dimensions réflexives permettant à ces nouveaux personnels d'encadrement de changer leur posture, d'identifier clairement leur nouveau positionnement dans l'institution scolaire et de construire de nouveaux gestes professionnels. Ils s'appuient sur les acquis de la recherche, des situations concrètes ainsi que sur l'expérience des stagiaires.



[En savoir + sur l'organisation pédagogique de la formation initiale](#)

Le cadre institutionnel de la formation

Deux arrêtés du 27 mars 2020 définissent le cadre de la formation professionnelle statutaire.

- Le premier [arrêté du 27 mars 2020](#) concerne les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et les inspecteurs de l'éducation nationale.
- [Le second arrêté](#) précise le cadre pour les personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale et la formation d'adaptation à l'emploi des personnels détachés dans ce corps.

La répartition des responsabilités entre les académies et l'IH2EF est précisée :

- *"Les recteurs définissent les parcours personnalisés de formation en début d'année de stage en tenant compte des compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures et arrêtent les aménagements nécessaires".*
- *"La conception, la mise en œuvre, la coordination, la régulation et l'évaluation sont assurées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation".*

La formation mise en œuvre conjointement par l'IH2EF et les académies s'appuie sur un principe de progressivité dans le développement des compétences professionnelles et l'acquisition des connaissances par le stagiaire.

Cette formation statutaire obligatoire constitue un préalable à la titularisation.



Année après année... les promotions de la formation initiale

La promotion 2023-2024 :

[la promotion Colette Besson](#)

Retrouvez ici les anciennes promotions :

- [Promotion Sébastienne Guyot](#) (2022-2023)
- [Promotion Simone de Beauvoir](#) (2021-2022)
- [Promotion Jean Perrin](#) (2020-2021)
- [Promotion Michel Serres](#) (2019-2020)
- [Promotion Simone Veil](#) (2018-2019)